

Temps de travail, déplacements et absences

Heures, grands déplacements, paniers, intempéries, congés, arrêts : les règles qui organisent une semaine de chantier, et les erreurs qui coûtent le plus cher.

Organisation

3 h

Déroulé de la séance

0:00 - 0:15

Ouverture

Reconstitution d'une semaine réelle : horaires d'arrivée, trajets, pause, retour. Calculer la durée effective sans commentaire.

0:15 - 0:50

Heures et majorations

Apport sur la durée légale, les heures supplémentaires, le contingent et le repos quotidien.

0:50 - 1:30

Atelier déplacements

Quatre situations de chantier : classer en petit déplacement, grand déplacement ou frais. Justifier par le texte.

1:30 - 1:45

Pause

—

1:45 - 2:20

Intempéries et absences

Procédure intempéries en bâtiment et en travaux publics ; arrêt de travail, accident, congés.

2:20 - 2:50

Cas pratique

Planning de congés d'une équipe de six sur un chantier contraint.

2:50 - 3:00

Quiz et synthèse

Cinq questions, trois points à retenir.

Objectifs de la séquence

À la fin de la séance, le stagiaire sait :

1. Calculer une durée de travail et repérer les heures qui doivent être majorées
2. Distinguer petit déplacement, grand déplacement et frais professionnels
3. Expliquer à un salarié le régime des intempéries et la procédure de déclaration
4. Organiser les congés d'une équipe sans bloquer le chantier, et gérer un arrêt de travail

1 Compter le temps de travail

La durée légale est de 35 heures par semaine, mais c'est un repère : les conventions du BTP organisent souvent la durée du travail sur l'année, avec des semaines hautes et des semaines basses. Le conducteur qui planifie doit connaître le cadre de son entreprise, pas seulement la durée légale.

Une heure supplémentaire se définit par rapport à la durée fixée par l'entreprise, et se majore. Le repos quotidien de onze heures consécutives et le repos hebdomadaire de vingt-quatre heures ne se négocient pas, même sur un chantier urgent.

Le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail habituel n'est pas du temps de travail. En revanche, le trajet entre deux chantiers, ou vers un chantier qui n'est pas le lieu habituel, peut l'être : c'est une question à poser au service RH, jamais à trancher seul.

Trois temps à ne pas confondre

Temps	Exemple	Conséquence
Temps de travail effectif	Présence sur le chantier, à disposition de l'employeur	Compte dans la durée du travail, ouvre des majorations
Temps de trajet habituel	Domicile → chantier de rattachement	Pas de temps de travail, mais peut ouvrir une indemnité

Temps	Exemple	Conséquence
Temps de déplacement exceptionnel	Départ du dépôt vers un chantier éloigné	Souvent indemnisé, parfois considéré comme du travail : à vérifier

2 Petit déplacement, grand déplacement

Un salarié en petit déplacement rentre dormir chez lui chaque soir. Il perçoit alors des indemnités de repas et de trajet, dont le montant dépend de la convention et de la zone géographique.

En grand déplacement, il ne rentre pas : il est logé, défrayé, et parfois indemnisé pour les trajets de retour. C'est le régime le plus coûteux pour l'entreprise, et le plus souvent mal expliqué aux salariés.

Confondre les deux régimes crée deux types de contentieux : des rappels de salaire quand on a trop peu versé, et des réclamations infondées quand on a trop payé sans le documenter. La règle est simple : on écrit le régime sur l'ordre de mission, et on le rappelle au salarié avant le départ.

Un document, une mission

Un ordre de mission daté, indiquant le chantier, la période, le régime de déplacement et le mode de remboursement, règle à lui seul la majorité des désaccords. Il protège le salarié et l'entreprise.

3 Intempéries : la procédure compte autant que la règle

En bâtiment, l'employeur peut suspendre le travail pour intempéries et percevoir une indemnisation, à condition de respecter une procédure précise : déclaration sous 48 heures, information de l'inspection du travail, justificatifs. En travaux publics, le régime et les caisses diffèrent.

Le conducteur est presque toujours celui qui constate. Son rôle : arrêter la tâche, prévenir immédiatement, photographier si possible, et transmettre un écrit le jour même. Une déclaration tardive ou incomplète peut faire perdre l'indemnisation à l'entreprise et la paie au salarié.

Attention : toutes les intempéries ne sont pas indemnisables. Il faut que les conditions empêchent réellement l'exécution des travaux, et que le chantier soit concerné.

Attention, piège fréquent

Attendre la fin de la semaine pour déclarer une journée d'intempérie fait perdre le bénéfice du régime. Le délai se compte en heures, pas en jours ouvrés.

4 Congés et absences : anticiper plutôt que subir

Les congés payés s'acquièrent à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif. La période de prise est fixée par accord ou par l'employeur après consultation, et l'ordre des départs tient compte de critères : ancienneté, situation de famille, activités chez d'autres employeurs.

Sur un chantier, le sujet réel n'est pas le droit aux congés : c'est la coexistence des absences avec le planning. Un conducteur qui découvre en juin que trois compagnons ont posé la même semaine ne peut plus tenir ses délais.

Pour un arrêt de travail, la procédure est simple et ne se discute pas : transmission de l'arrêt dans les 48 heures, information du service RH, maintien ou non de salaire selon la convention et l'ancienneté. Un accident du travail impose en plus une déclaration par l'employeur sous 48 heures.

- Recenser les souhaits de congés dès le début du chantier, par écrit
- Arbitrer selon les critères légaux et conventionnels, puis afficher le planning validé
- Prévoir un remplaçant ou une polyvalence pour chaque poste critique
- Pour un arrêt : 48 heures, service RH, aucun commentaire sur le motif devant l'équipe

5 Cas pratique : six hommes, trois semaines d'août

Situation. Chantier de réhabilitation en centre-ville, livraison fin septembre. Votre équipe compte six compagnons. En juin, quatre posent des congés en août : deux la même semaine, deux en décalé. Le chef d'agence vous annonce une semaine

supplémentaire à 45 heures pour tenir le planning. Un compagnon vous apprend qu'il est en arrêt jusqu'à la fin du mois.

Ce que vous devez faire :

1. Quelles décisions relevez-vous de vous, et lesquelles remontent à l'employeur ?
2. Comment traitez-vous les demandes de congés concurrentes ?
3. Que répondez-vous à la demande de 45 heures ?
4. Quelles traces écrivez-vous pour l'arrêt de travail ?

6 Quiz de vérification

Une seule réponse par question. La correction s'affiche dès que vous répondez.

Question 1. Le trajet quotidien entre le domicile et le chantier de rattachement est...

Réponse : Le trajet domicile-travail n'est pas du temps de travail, mais la convention peut prévoir une indemnité.

Question 2. En grand déplacement, le salarié...

Réponse : Le grand déplacement suppose l'impossibilité de rentrer ; il ouvre des droits spécifiques de logement et de repas.

Question 3. Une journée d'intempérie doit être déclarée...

Réponse : Le délai de déclaration conditionne l'indemnisation. Le conducteur constate et transmet le jour même.

Question 4. Un salarié vous remet un arrêt de travail. Vous...

Réponse : Le motif relève du secret médical. Seule la transmission des dates et du document est nécessaire.

Question 5. Le repos quotidien entre deux journées de travail est d'au moins...

Réponse : Onze heures consécutives au minimum, sauf dérogations encadrées et autorisées.

À retenir

- Trois temps distincts : travail effectif, trajet habituel, déplacement exceptionnel.
- Un ordre de mission écrit règle la plupart des litiges de déplacement.
- Intempéries et arrêts se déclarent dans un délai court : le conducteur est celui qui constate.

7 Sources

- Code du travail numérique — durée du travail — Heures supplémentaires, repos, congés, arrêt de travail.
- Légifrance — IDCC 1702 et 1596 — Régimes de déplacement et d'intempéries, propres à chaque secteur.
- Service-public — intempéries dans le bâtiment — Procédure de déclaration et conditions d'indemnisation.